

Vivre-ensemble à l'école Hélène-Boullé

PRIMAIRE

À l'école Hélène-Boullé, nous avons comme priorité de créer un environnement scolaire sécurisant, stimulant, bienveillant et respectueux.

Notre **code de vie** permet de guider les élèves dans le développement d'attitudes positives et l'adoption de comportements adéquats en lien avec nos valeurs.

Notre démarche s'inscrit dans la mission de l'école québécoise :

INSTRUIRE, QUALIFIER, SOCIALISER



ENGAGEMENT :

Je m'engage à développer mes compétences du vivre-ensemble cette année.

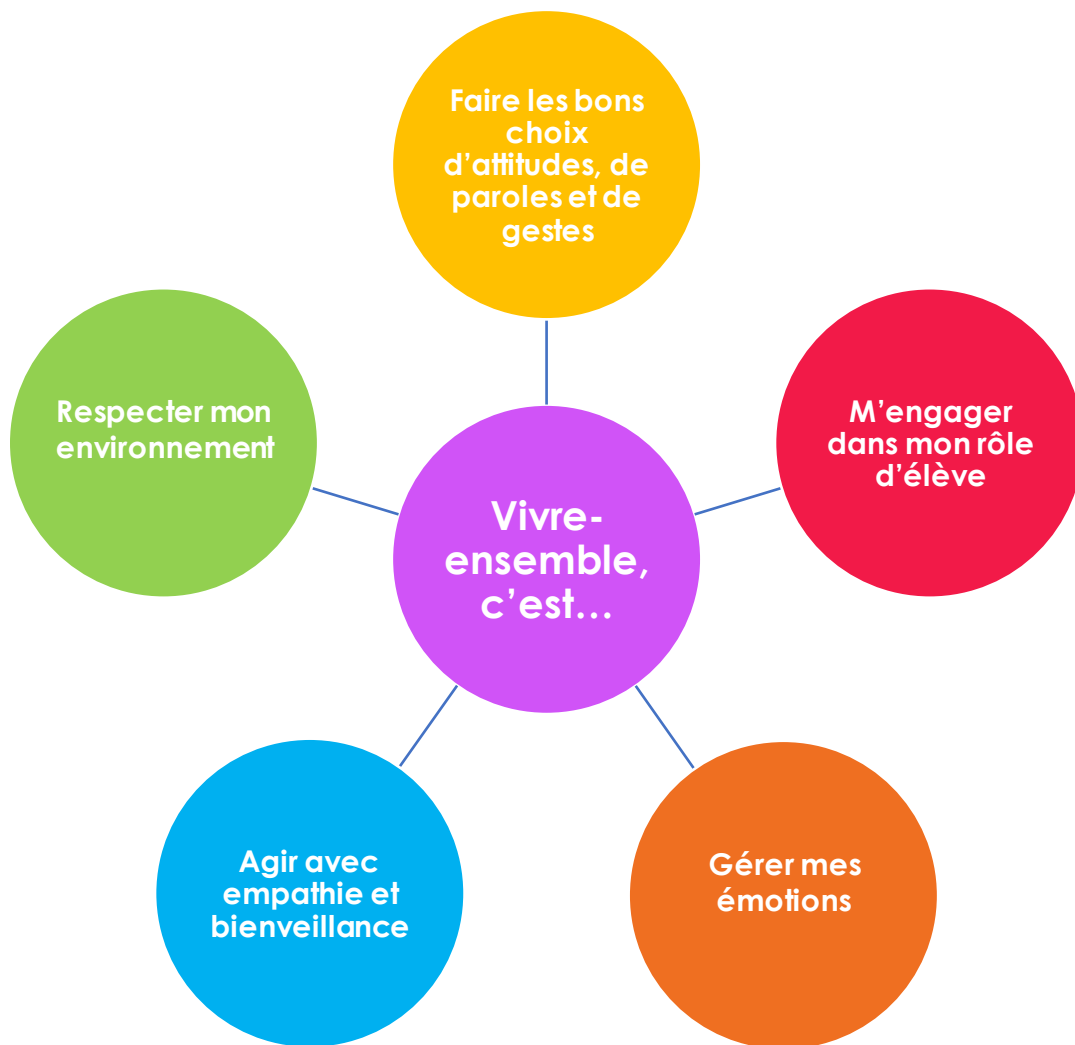
Signature de l'élève : _____

Je te soutiendrai dans le développement de tes compétences du vivre-ensemble cette année.

Signature du parent : _____

Code de vie

Voici le schéma qui représente le Vivre-ensemble à notre école. Nous croyons à l'importance d'enseigner à nos élèves à vivre en collectivité de façon positive et harmonieuse. Ainsi, chacune de nos actions et interventions sont basées sur ce modèle.



	- Je choisis une attitude, un langage et des comportements qui ont un effet positif sur les autres. - Je parle avec calme et politesse. - Je règle les conflits de façon pacifique. - Je suis calme dans mes déplacements,
	- Je respecte les règles de l'école et de la classe. - Je m'occupe de ce qui m'appartient. - Je respecte les consignes données par le tous les adultes présents pour mon bien-être à l'école. - Je m'engage et je participe positivement aux activités proposées.
	- Je développe des stratégies pour gérer mes émotions. - Je suis capable d'attendre mon tour. - Je réfléchis avant d'agir. - Je reconnais mes torts et j'assume les conséquences de mes choix.
	- Je suis capable de m'excuser et de faire des gestes réparateurs. - Je m'ouvre à la différence. - Je félicite ou j'encourage mes camarades de classe.
	- Je range mes affaires (effets scolaires et vêtements). - Je participe à l'entretien des lieux communs (classes, corridors, cour d'école). - Je respecte le matériel (le mien, celui des autres et celui de l'école). - Je m'implique dans la gestion des déchets (compost, recyclage, poubelle).

Démarche d'intervention au Vivre-ensemble

Selon l'intensité, la fréquence et la persistance du comportement, on pourrait avoir recours à différentes mesures adaptées à l'âge de l'élève et au contexte. Le passage d'une zone à l'autre se fait lorsqu'un comportement persiste malgré ce qui a été essayé et mis en place.

Niveau 3	Interventions majeures : pause réparatrice (suspension interne ou externe), rencontre avec la direction et les parents, plan d'action concerté, ...	Les parents et la direction sont informés	Accompagnées de gestes réparateurs
Niveau 2	Interventions ciblées : arrêt d'agir, conséquences logiques, réflexions, rencontres, ...		
Niveau 1	Interventions universelles : avertissements, conséquences logiques, rappels, modélisation du comportement attendu, discussions de classe...		
Niveau 0	Interventions positives : Renforcement positif, actions préventives, instauration de règles de classe et d'école, discussions...		

Démarche d'intervention pour un agir-majeur

Un **agir-majeur** est une **atteinte grave** à la personne, un danger, une infraction à une loi ou une entrave à la sécurité. Il survient dans l'environnement scolaire ou virtuel de l'élève.

À l'école Hélène-Boullé, nous disons « non » :

- à toute forme de violence physique ou verbale (bataille, agression physique, etc.);
- aux menaces;
- à l'intimidation et la cyberintimidation;
- au vol et au vandalisme;
- à l'impolitesse majeure;
- au port et à l'utilisation d'un objet menaçant;
- aux fugues à l'extérieur des limites du terrain de l'école;
- à tout comportement (consommation, partage) lié à des substances interdites ou dangereuses pour la santé.

- 1) Arrêt d'agir immédiat;
- 2) Retrait de l'élève sous la supervision d'un adulte;
- 3) Information à la direction (ou au responsable d'école en son absence) et au titulaire;
- 4) La direction (ou la personne déléguée) contacte les parents pour les informer de la situation;
- 5) Après analyse (fréquence, durée, intensité, gravité, etc.), des mesures variées et adaptées seront déterminées.
ex : suspension interne ou externe, rencontre avec la direction, convocation des parents, plan d'action, etc.
- 6) L'élève reçoit un avis d'agir-majeur à faire signer par les parents. Cet avis sera consigné dans le dossier de l'élève.

Suivi des interventions (Étape 1)

	Date	Intervenant	Comportement	Courriel	SDG (voir communication aux parents SDG)	Signature du parent
1						
2						
3						
Réflexion remise par le/la titulaire, signée par un parent et la direction						
4						
Intervention de la direction :						
5						
Intervention de la direction :						

Consignation des agir-majeurs

--	--	--	--

Suivi des interventions (Étape 2)

	Date	Intervenant	Comportement	Courriel	SDG (voir communication aux parents SDG)	Signature du parent
1						
2						
3						
Réflexion remise par le/la titulaire, signée par un parent et la direction						
4						
Intervention de la direction :						
5						
Intervention de la direction :						

Consignation des agir-majeurs

--	--	--	--

Suivi des interventions (Étape 3)

	Date	Intervenant	Comportement	Courriel	SDG (voir communication aux parents SDG)	Signature du parent
1						
2						
3						
Réflexion remise par le/la titulaire, signée par un parent et la direction						
4						
Intervention de la direction :						
5						
Intervention de la direction :						

Consignation des agir-majeurs

--	--	--	--

COMMUNICATION AUX PARENTS (SDG)

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____

Date : _____

Intervenant : _____